

N/REF : 6/03/2025 11H18 C:000053 I:02576
V/REF : AC/C14353
V/Email reçu le Jeudi 06/03/2025 a 11H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. MOB
IMMEUBLE : LA MADELEINE -MOB
RUES DE L'ABREUVOIR/HAUT PUIT
1 a 13, RUE DES BOIS DEBOUTS
35400 ST MALO

Rennes, le 23 Mars 2025

Référence Marché : 024054-PBS-006-Lot10 St-Malo
LOCALISATION : ALLEE 11 PUIT - M PARANTHEON MME OUDIN 06 29 26 00 47
LOGEMENT N° 014009, PORTE N°11, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : REMPLACEMENT CARREAUX FAIENCE CASSÉS SDB

Donneur d'ordre : Mme J DIAZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION 14/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATÉRIEL
REMPLACEMENT DU CARREAU DE FAIENCE CASSÉ DANS LA SALLE DE BAIN
REPRISE JOINT SILICONE
REPLI DU MATERIEL ET FIN DE CHANTIER

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 14/03/25 a 17H29 Mme J DIAZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL368-Ff Raccord faience 15x15<5 carr.	1	247,50	247,50
	TOTAL H.T.			247,50
	T.V.A. a 10,00%			24,75
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>272,25</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.